

Le directeur

Paris, le 31 août 2016

À Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de m'adresser à vous au moment où la plupart d'entre vous ont repris ou reprennent contact avec leur équipe éducative, en cette veille de rentrée scolaire.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 495 établissements dans 137 pays et va accueillir plus de 340 000 élèves. Son dynamisme et son attractivité se confirment chaque année avec un nombre croissant de familles, françaises comme étrangères, qui font le choix de notre modèle éducatif pour leurs enfants. Notre réseau scolaire à l'étranger demeure un atout central pour accompagner la mobilité internationale de nos compatriotes et un vecteur majeur d'influence, de rayonnement et d'attractivité pour notre pays.

Pour conserver son rôle essentiel au service de notre diplomatie globale, le réseau doit s'adapter à un environnement international en constante évolution, une concurrence de plus en plus affirmée entre les systèmes éducatifs et un contexte budgétaire durablement contraint. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016/2018 de l'AEFE, signé avec le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, M. Jean-Marc Ayrault, le 29 juin 2016 au Quai d'Orsay, répond à cette exigence d'adaptation et d'innovation de notre réseau scolaire à l'étranger afin de consolider sa compétitivité, son attractivité et son excellence éducative.

Ce COM a été élaboré en prenant en compte les recommandations du Plan d'action en faveur de l'enseignement français à l'étranger arrêté en 2013 par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, les orientations du Plan d'orientation stratégique 2014/2017 de l'AEFE et les conclusions de la réunion interministérielle sur l'enseignement français du 20 novembre 2014.

Il constitue une feuille de route pour la période 2016/2018 afin de relever les grands défis à venir : l'adaptation de notre réseau scolaire aux priorités diplomatiques définies par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ; le maintien de l'excellence de notre offre éducative, de sa capacité d'innovation et de la diversité de ses

publics en lien avec le ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ses opérateurs ; enfin, l'élaboration d'une démarche de performance et d'optimisation des ressources humaines et budgétaires disponibles pour garantir l'équilibre financier de notre réseau.

Le succès de la mise en œuvre de ce COM 2016/2018 repose avant tout sur la mobilisation et la mise en synergie de tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger, en France comme dans le réseau. Vous serez sur le terrain les premiers acteurs de la réussite des objectifs de ce contrat. La concertation avec toutes les composantes de vos communautés scolaires – et notamment les parents d'élèves – l'adaptation au contexte et aux publics de votre établissement et le dialogue constant avec les postes diplomatiques seront des éléments prépondérants pour sa mise en œuvre. Vous pouvez compter sur l'ensemble des services de l'Agence, à Paris et à Nantes, pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.

Conformément à l'instruction conjointe du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur du 29 juillet 2016, la sécurité des établissements scolaires à la rentrée 2016 constitue une priorité absolue pour la rentrée 2016. Je vous rappelle l'importance que vous devez accorder aux éléments qui vous ont été transmis la semaine dernière relatifs aux mesures à appliquer pour la sécurité des établissements. J'attire également votre attention sur la nécessité d'actualiser dans les plus brefs délais votre Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en lien avec l'officier de sécurité du poste diplomatique, et de le transmettre à l'AEFE.

Je vous précise qu'un poste de conseiller sécurité rattaché à la direction de l'Agence a été créé en juillet 2016 afin de coordonner l'ensemble des actions et des questions liées à la sécurisation des établissements d'enseignement français à l'étranger. Le conseiller sécurité AEFE (M. Hassan ZELMAT, hassan.zelmat@diplomatie.gouv.fr) est à votre disposition pour toute demande de précision complémentaire.

L'année scolaire qui s'ouvre est la quatrième année de mise en œuvre de la loi de refondation de l'École. Dans la continuité du travail accompli depuis 2013, cette année devra être celle de la consolidation : nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, complémentarité et progressivité des apprentissages des élèves dans le cadre des nouveaux cycles. L'objectif de cette refondation demeure la construction d'une école inclusive au service de la réussite de tous les élèves.

Les dernières évolutions réglementaires prévues par la loi de refondation interviennent en cette rentrée avec la réforme du collège et les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire. Pour accompagner les équipes des établissements, des regroupements des enseignants formateurs et conseillers pédagogiques seront réalisés par zones. De même, dans le cadre des plans de formation continue, des sessions seront proposées aux enseignants, mais également aux personnels des équipes de direction pour la mise en œuvre de ces évolutions.

La mobilisation de l'École autour des valeurs de la République demeure une priorité pour les établissements à programme français du territoire national comme de l'étranger. Les écoles, collèges et lycées du réseau doivent promouvoir dans leurs projets d'école ou d'établissement les valeurs essentielles à l'avenir de citoyen des élèves et la culture de l'engagement. L'amélioration du climat scolaire au profit de tous et l'exigence d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers doivent être au cœur des projets pédagogiques et éducatifs de nos établissements.

Par ailleurs, le pôle d'expertise pédagogique de l'AEFE sera renforcé avec la création de deux postes d'inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux supplémentaires à cette rentrée (un IA-IPR établissements et vie scolaire, d'une part, et un IA-IPR éducation physique et sportive, d'autre part). Le service pédagogique de l'Agence pourra ainsi renforcer le suivi, l'accompagnement et le conseil aux établissements, notamment au travers de groupes de travail thématiques, réunis régulièrement et auxquels des chefs d'établissement et des directeurs d'école seront associés (GT réforme du collège, GT langues, GT vie et climat des établissements, GT 1er degré...), en liaison avec les inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré. De même, la modification des lettres de mission des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique (EEMCP2) doit leur permettre de participer davantage, en soutien aux enseignants des établissements, à la diffusion de l'innovation pédagogique et à la consolidation de la qualité éducative proposée aux élèves. Le renforcement du dispositif de formation continue mis en œuvre à destination des personnels du réseau, et plus particulièrement des personnels non titulaires, sera poursuivi cette année avec la volonté d'assurer aux élèves un encadrement conforme aux orientations et aux exigences du modèle éducatif français.

Conformément aux conclusions de la réunion interministérielle du 20 novembre 2014, le suivi à cinq ans des établissements homologués se met en place – mené conjointement avec les inspections générales du ministère de l'Éducation nationale, les inspecteurs de trois académies en extension et ceux du service pédagogique de l'Agence – avec une première campagne qui concernera cette année une cinquantaine d'établissements. La mise en œuvre de cette préconisation ministérielle, qui prévoit un suivi régulier de l'ensemble des établissements, doit consolider la qualité pédagogique de l'ensemble du réseau.

Le parcours Avenir et l'élaboration d'une politique d'orientation impliquant l'ensemble des communautés éducatives constituent un élément prépondérant pour la réussite de tous les élèves. Cet objectif partagé doit conforter le rôle de l'Agence et des établissements du réseau au service de la promotion et de l'attractivité de l'enseignement supérieur français. La mise en réseau des anciens élèves, au niveau local comme à l'échelle mondiale, est un levier déterminant pour accompagner les élèves dans leurs études supérieures et vers leur insertion professionnelle. La création du site France Alumni par Campus France en 2014, le succès de la plateforme Agora – qui réunit plus de 11 000 lycéens et anciens élèves des établissements d'Asie, du Proche et du Moyen-Orient, de l'Espagne et du Portugal – et le développement du nombre d'associations locales

adhérentes à l'association mondiale des Anciens des lycées français du monde (ALFM) ouvrent des perspectives qu'il convient de renforcer encore.

L'instauration d'un dialogue constructif avec les parents d'élèves constitue également un enjeu central pour la bonne gouvernance du réseau d'enseignement français à l'étranger. Des séminaires de gouvernance – associant les équipes de direction et les représentants des comités de gestion des établissements conventionnés et partenaires – seront mis en place pour chaque zone au cours de l'année 2016/2017.

De même, j'appelle votre attention sur l'importance attachée par l'AEFE aux conditions de travail des personnels du réseau et au maintien d'un dialogue social harmonieux au sein des instances règlementaires comme dans la gestion quotidienne de vos établissements.

L'année qui débute sera marquée par plusieurs projets fédérateurs qui impliqueront vos établissements. Ces événements constituent une vitrine de notre savoir-faire éducatif, du professionnalisme de vos équipes et de la créativité des élèves du réseau. La conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) qui se tiendra au Maroc en novembre 2016, l'orchestre des lycées français du monde qui se produira en mars 2017 à Paris, le forum mondial des anciens élèves en avril 2017 ou encore le projet Ambassadeurs en herbe en mai 2017 à Paris qui sera consacré aux valeurs de l'olympisme rythmeront cette année scolaire.

Enfin, les établissements du réseau sont susceptibles d'être sollicités dans le cadre des prochaines échéances électorales françaises pour servir de lieu de réunion ou de bureau de vote. Je vous invite, ainsi que vos équipes, à être particulièrement vigilants au respect du principe de neutralité à l'occasion de ces sollicitations.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos équipes, une excellente année scolaire.

Christophe BOUCHARD
Directeur de l'AEFE